

Madame, Monsieur,

Les inscriptions pour la cantine et la garderie se feront uniquement à la Mairie, la semaine précédant la présence de vos enfants aux services concernés.

Les inscriptions auront lieu **du lundi 23 juillet au vendredi 24 août 2018.**

Le récépissé du règlement signé accompagné de la fiche d'inscription est à déposer lors de la première inscription. Une copie de votre assurance responsabilité civile et une copie de votre livret de famille sont à nous fournir également.

Les tarifs de la garderie périscolaire sont de :

- Enfants de 3 à 6 ans :
 - 1.50 € la demi-heure
 - Toute demi-heure commencée est due.

- Enfants de plus de 6 ans :
 - Forfait matin : 1.50 €
 - Forfait soir : 2.35 €
 - Forfait Journée : 3.10 €

Les tarifs de la cantine communale sont de :

- Famille de 1 et 2 enfants : 3.10€
- Famille de 3 enfants : 2.80 €
- Adultes : 5.20 €

Quelques points importants du règlement :

- ↳ L'inscription à la cantine et à la garderie **se fait toujours au moins une semaine à l'avance.**
- ↳ Toute absence sera justifiée par un certificat médical à fournir dans les 72 heures afin d'être remboursé. Le délai passé, le repas ou la garderie ne seront pas déduits.

Restant à votre écoute pour toutes informations complémentaires,
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Maire,
René FROMENT**